

Secourisme d'entreprise



Cette formation est reconnue par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale dans le cadre des formations et recyclages aux secouristes de l'article 1.5-11 du code du bien être au travail .

Public cible :

- Tout employeur soucieux de respecter les obligations générales liées au Code du Bien-être au travail ; tout travailleur souhaitant dispenser les premiers secours sur son lieu de travail.
- Toute personne intéressée par cette thématique.

Objectifs :

- Analyser une situation d'urgence
- Appliquer les procédures exigées en cas d'urgence
- Appliquer les premiers secours adéquats selon la situation d'urgence
- Intervenir de façon rapide, appropriée et efficace, avant l'arrivée de l'équipe médicale

Contenu :

- Les principes de base (rôle du secouriste, hygiène de base, analyse correcte de la situation, soins de confort préalables à l'évacuation et sa procédure)
- Le soutien des fonctions vitales (actions en cas d'inconscience, de problèmes respiratoires et cardiovasculaires)
- Les premiers secours en cas d'autres anomalies (par exemple empoisonnement, hémorragies, blessures, brûlures)

Méthodologie :

- Support théorique accompagné d'une participation active du groupe, exercices pratiques et mises en situation.

En pratique :

- En 3 journées : évaluation certificative
- Support pédagogique et assistance administrative mis à disposition de tous les participants